

De nouvelles annonces déconnectées des réalités de terrain

L'annonce du Président de la République d'un retour obligatoire en classe le 22 juin des écoliers et des collégiens paraît certes positive, néanmoins sa mise en œuvre apparaît irréalisable sur l'ensemble du territoire. Notre fédération considère que tous les élèves doivent retourner en classe, si et seulement si, ils peuvent être accueillis dans des conditions sanitaires et pédagogiques convenables. Or, les freins au retour en classe des élèves concernés sont nombreux, rares sont les établissements dont le bâti permet d'appliquer le protocole sanitaire et d'accueillir tous les élèves. A l'avenir, une baisse des effectifs par classe, revendication que la FCPE défend depuis longtemps, apparaît nécessaire. De même, la crise sanitaire a rendu encore plus urgent le rattrapage du retard pris en termes d'entretien du bâti scolaire. A titre d'exemple, beaucoup trop d'établissements ne disposent pas de points d'eau et de toilettes en nombre suffisant et en bon état de fonctionnement. La FCPE a déjà par le passé tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. Enfin, au vu du faible nombre d'établissements où l'accueil périscolaire et le service de restauration sont assurés, on se demande comment tous les écoliers et collégiens pourront être accueillis dans des conditions décentes à partir du 22 juin. Concernant les lycéens, rien ne justifie qu'ils soient tous privés de la possibilité de retourner en classe d'ici la fin de l'année scolaire.

Par ailleurs, il est regrettable que la FCPE, première fédération de parents d'élèves, n'ait pas été consultée en amont de cette décision du Président de la République. Les décrets parus aujourd'hui (15 juin 2020) sont une preuve de plus que la concertation ne précède pas les décisions. Les parents d'élèves – pas seulement les représentants de parents d'élèves-, sont les grands oubliés des annonces du Président de la République et de son ministre de l'Éducation. Par exemple, rien n'a été fait en faveur des nombreux parents dont les enfants n'ont pas pu être accueillis dans leur établissement après le confinement et qui ont subi des pertes de revenu non négligeables, voire pire encore, la perte de leur emploi car ils ont dû garder leurs enfants.

Des questions en suspens après des annonces insuffisantes

Tout d'abord, la situation des lycéens n'a pas été évoquée dans les dernières annonces gouvernementales. Contrairement aux écoliers et aux collégiens, ils ne font pas partie des élèves qui devront obligatoirement retourner en classe à partir du 22 juin. Dans le même temps, aucune garantie n'a été apportée sur la poursuite de la continuité pédagogique à leur égard.

Deuxièmement, la question de la mise en œuvre des 2S2C est toujours en suspens. Les financements annoncés par le ministère ne couvrent pas la totalité des frais engagés par les collectivités territoriales pour les mettre en place. Par conséquent, beaucoup renoncent à les organiser. De plus, le rôle que doivent jouer les enseignants vis-à-vis des 2S2C est toujours flou. Par exemple, selon les établissements, ils ne sont pas toujours inclus dans leur préparation et organisation.

Enfin, sur le terrain, le droit des représentants de parents d'élèves à siéger dans les instances où ils sont membres de droit n'est toujours pas garanti. La reprise de certaines instances en présentiel n'a pas amélioré la situation : les représentants des parents d'élèves et délégués des élèves n'y sont pas toujours conviés. Il est aussi inadmissible que des DSDEN organisent plusieurs instances simultanément telles que les commissions d'appel pour le premier et le second degré. Cela limite en effet le nombre de parents d'élèves qui peuvent siéger dans chacune d'elles.

La FCPE toujours mobilisée sur le terrain pour nos enfants

Notre fédération a pour projet de commander un sondage national afin de faire un état des lieux national des besoins des familles en vue de la rentrée de septembre prochain. Les CDPEs sont invités à apporter leurs contributions pour élaborer le contenu de ce sondage. Plus il fera référence aux préoccupations des parents sur le terrain, plus il nous aidera à préparer de façon pertinente la rentrée de septembre puis les élections des représentants des parents d'élèves.

La FCPE appelle à la plus grande vigilance concernant la proposition de loi créant la fonction de directeur d'école qui va être examinée à l'Assemblée Nationale. En effet, son article 5 prévoit un allègement des « *tâches administratives des directeurs en lien avec les élections des représentants des parents d'élèves en permettant aux représentants d'une liste unique d'être élus directement sans organisation ni matérielle ni par correspondance des élections* ». Notre fédération considère que la suppression de l'événement démocratique que constituent les élections de parents d'élèves est tout sauf souhaitable. Par conséquent, elle est prête à se mobiliser pour les défendre.

La FCPE envisage de diffuser un kit juridique qui permettra aux parents qui se sont vus refuser la rescolarisation de leurs enfants après le confinement de procéder à des recours contre le Ministère de l'Education nationale.